

L'itinérance dans Vaudreuil-Soulanges

**Mémoire de la Table de concertation en itinérance
de Vaudreuil-Soulanges**

**Présenté à la
Consultation publique sur le phénomène de l'itinérance au Québec**

Vaudreuil-Dorion, le 19 septembre 2008

La Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges

Bref historique

En juin 2001, une première réunion des organismes de la région de Vaudreuil-Soulanges et travaillant en lien avec l'itinérance est organisée afin de monter un projet concerté dans le cadre du programme de financement fédéral *Initiative de partenariats en action communautaire* (IPAC). Des rencontres, appelées RÉUNIONS IPAC, se poursuivirent afin de faire le suivi sur l'évolution des divers projets. Les représentants des organismes profitent de ces moments pour faire état de la réalité de l'itinérance dans la région.

C'est en juin 2002 que les RÉUNIONS IPAC changent d'appellation et deviennent la TABLE DE CONCERTATION EN ITINÉRANCE DE VAUDREUIL-SOULANGES.

Mission

La table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges se veut un lieu d'échange sur la réalité de l'itinérance de la région afin de briser l'isolement des organismes et de consolider cette solidarité.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges

Géographie

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est située immédiatement à l'ouest de Montréal, à seulement 30 minutes du centre-ville de Montréal. Elle compte 23 municipalités réparties sur 855 km², dont 75 % en zone agricole. Il s'agit d'un très vaste territoire s'étendant à l'ouest jusqu'à la frontière ontarienne.

Augmentation de
17,9 % de la
population entre
2001 à 2006.

Démographie

De 1996 à 2001, la variation démographique de la MRC Vaudreuil-Soulanges, a été des plus significatives, affichant une hausse de 7 %, contrairement à 1,6 % dans la Montérégie, à 3 % dans la RMR de Montréal et à seulement 1,4 % dans l'ensemble du Québec. De 2001 à 2006, c'est toujours la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui occupe le premier rang des régions présentées en affichant une augmentation de 14,6 % de sa population.

On retrouve dans Vaudreuil-Soulanges une population plus jeune, surtout caractérisée par un nombre plus important d'enfants âgés entre 0 et 14 ans, lesquels représentent 23 % de la population totale.

En 2001, 23 % de la population, soit près de 23 000 personnes, parlaient l'anglais le plus souvent à la maison comparativement à 9 % en Montérégie.

Selon les chiffres du recensement de 2006, le nombre d'immigrants serait près de 10 000 dans le RLS. Cela représente un défi pour les ressources qui doivent accorder une attention particulière pour rejoindre ces populations alors que certaines barrières linguistiques ou culturelles peuvent surgir.

Économie

La MRC de Vaudreuil-Soulanges se distingue nettement des autres régions observées par l'importance des revenus de ses ménages. L'écart de 13 047 \$ entre le revenu moyen du Québec (49 997 \$) et de Vaudreuil-Soulanges (63 045 \$) en témoigne de façon éloquente.

Mais ces statistiques dissimulent les réalités difficiles des 7 290 personnes à faible revenu du territoire (2005). Notre territoire étant généralement considéré comme «riche», les ressources allouées aux organismes pour venir en aide aux personnes sont limitées.

Le territoire étant généralement considéré comme «riche», les ressources pour venir en aide aux personnes sont limitées.

La MRC Vaudreuil-Soulanges se distingue par son excellent taux d'emploi. La population active occupée est en effet très importante et le taux de chômage est de 4,8 %, comparativement à 6,0 % en Montérégie, à 7,4 % dans le grand Montréal et 8,2 % dans l'ensemble de la province. Cela nous pousse à revoir nos perceptions de la pauvreté et de l'itinérance. En effet, ce sont majoritairement des personnes qui occupent un emploi qui frappent aux portes des ressources. Mais les emplois occupés peuvent être précaires (temps partiel, salaire minimum, horaires variables, etc.) et ne permettent pas aux personnes de se sortir du seuil de faible revenu.

De toute la RMR de Montréal, la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la région où il a été le plus difficile de se trouver un logement en 2007. Au cours de l'année 2007, 0,9 % des logements étaient inoccupés dans Vaudreuil-Soulanges alors que ce taux s'élevait à 3,1 % sur l'île de Montréal. Le taux d'inoccupation des logements composés de 3 chambres et plus se situait à 0,0 % sur le territoire en 2007. Le coût médian d'un logement (toute grandeur confondue) est de 527,00\$.

Indicateurs de santé

Certains indicateurs de santé de la population de Vaudreuil-Soulanges méritent qu'on y porte une attention particulière. Le territoire du CSSS de Vaudreuil-Soulanges se classe au 14^e et 15^e rang sur 19 par rapport aux indicateurs liés à la consommation d'alcool.

Certains indicateurs laissent aussi croire que le territoire se classe défavorablement par rapport aux autres territoires de la Montérégie en ce qui a trait à la vigueur du réseau social de ses habitants. En effet, en 2000, 10,1% de la population déclarait n'avoir aucun confident (14^e rang en Montérégie), 6,9% de la population déclarait être insatisfaite de sa vie sociale (16^e rang en Montérégie) et 5,4% de la population déclarait percevoir sa santé mentale comme moyenne ou mauvaise (16^e rang en Montérégie).

Statistiques

En 2007, la MHDV a refusé
385 personnes = 6000
couchers.

En 2007, l'Aiguillage a
refusé 85 demandes en
hébergement d'urgence.

Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (MHDV) :

- Près de 40% des gens accueillis à chaque année proviennent de la région de Montréal et le 5^e de ces gens transitent par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
- 11% (45) des personnes hébergées proviennent de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (directement ou indirectement en provenance de Montréal) pour approximativement 700 jours d'hébergement ;
- En 2007, les proportions sont de 86% d'hommes pour 14% de femmes ;
- Moyenne de 15,7 jours d'hébergement par personne ;
- Les problématiques identifiées à l'arrivée sont l'éviction du logement ou l'itinérance dans 48,5% des cas, alcoolisme et toxicomanie, 12%, séparation, 12% et problème de santé mentale, 8% ;
- La grande majorité (70%) des individus a une double problématique et parfois davantage et 25% du total montrent des signes sévères de dépendance chronique au jeu ;
- Taux d'occupation de 106 % en 2006 (18 lits réguliers + 2 lits d'urgence de nuit), taux d'occupation de 110 % en 2007 avec plus de 7,000 couchers d'offerts et l'équivalent de 6,000 couchers additionnels refusés faute de places disponible.

L'Aiguillage :

- 2 lits d'hébergement d'urgence ;
- Intervention dans plus de 40 cas d'itinérance annuellement ;
- Plus de 70% des personnes hébergées vivent une problématique associée à l'itinérance ;
- 84% des demandes d'hébergement sont faites par des hommes ;
- Il y a une augmentation des demandes chez les mineurs et les 40 ans et plus ;
- En 2008, augmentation de 2% de personnes à risque d'itinérance.

Camp de vacances familiales Valleyfield Dom Bosco :

- 1 famille de Vaudreuil-Soulanges a utilisé les services du camp dans le cadre du programme PASSAGE.

En 2007, 4 femmes vivant une problématique d'itinérance sont refusées, faute de place.

Hébergement La Passerelle :

- En 2007, accueil de 7 femmes vivant une problématique d'itinérance, sans violence conjugale, dont 2 avec problématiques associées ;
- 4 femmes vivant une problématique d'itinérance ont été refusées par manque de places (clientèle avec problématique en violence conjugale priorisée).

L'Arc-en-ciel :

- Depuis 3 ans, l'organisme rencontre en moyenne 100 personnes ayant une problématique d'itinérance par année.

Centre d'action bénévole L'Actuel :

Services de prévention : 388 personnes (et famille) à risque de devenir sans abri ;

- 56% d'hommes adultes et 44% de femmes adultes;
- Problématiques particulières de la clientèle : maladies mentales et toxicomanie.

Services de soutien : 305 personnes (et famille) à risque de devenir sans abri ;

- 35% d'hommes adultes et 65 % de femmes adultes ;
- Problématiques particulières de la clientèle : maladies mentales et victimes de violences conjugales.

Centre des femmes La Moisson

Le Centre de femmes La Moisson de Vaudreuil-Soulanges reçoit des femmes itinérantes qui nous sont référés parfois des policiers parfois d'amis ou de parents connaissant le Centre. Nous les dirigeons vers des ressources d'hébergement mais il est difficile pour le Centre de donner des statistiques exhaustives puisque selon notre mode de fonctionnement (comme les 101 autres centres au Québec membres de l' R des Centres de femmes du Québec), le centre ne tient pas de statistiques officielles de ses interventions.

- En 2007-2008, les demandes d'aide de femmes vivant des problèmes d'itinérance représentent environ 10% à 12% des demandes d'aide individuelle que nous recevons ;
- Les demandes proviennent en majorité de femmes ayant dépassées la quarantaine ;
- Elles étaient toutes sans domicile fixes au moment de leur arrivé au Centre. Elles avaient été mises dehors, soit par le conjoint du moment, soit par le ou la propriétaire d'une maison de chambre où elles séjournaient (éviction) ;
- Toutes étaient dans une situation de pauvreté extrême et certaines avaient d'autres problématiques associées (co-morbidité) ;
- Toutes ont dû quitter la région immédiate pour trouver un hébergement temporaire pour la plupart vers Montréal, sans évidemment qu'elles ne le souhaitent mais plutôt par manque de ressources dans la région immédiate.

Préoccupations et problématiques particulières

Manque de places d'hébergement

Pour les intervenants, la source d'irritation la plus fréquemment entendue au sein de la table de concertation est sans aucun doute le manque de places d'hébergement disponible. À chaque fois qu'une personne dans le besoin se présente, elle est confrontée à un véritable casse-tête pour trouver un endroit correspondant à ses besoins pour se loger. La seule ressource sise sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges qui offre de l'hébergement-dépannage (maximum 72 heures) n'est ouverte que 3 jours par semaine et n'offre que deux lits, faute de financement suffisant.

Alors commence la valse des appels aux ressources à l'extérieur du territoire. Souvent les places sont déjà toutes occupées. Sinon, la personne ne correspond pas aux critères d'admission de la ressource. En effet, chaque ressource n'est, pour la plupart des cas, destinée qu'à une clientèle spécifique déterminée par l'âge, le sexe ou par une problématique particulière (dépendances, santé mentale ou autre). Finalement, lorsque

l'intervenant trouve une place, souvent à plusieurs dizaines de kilomètres, il doit également trouver un moyen de transport pour que la personne s'y rende.

Dans les sections suivantes, nous traiterons des services de transport offerts sur le territoire. Nous traiterons également plus en détails de l'intervention globale que nécessite une personne en situation d'itinérance pour se remettre sur pieds. Cette intervention nécessite de l'investissement en temps pour la personne et pour l'intervenant. Elle ne peut donc être réalisée en 72 heures. Lorsque le délai des ressources de dépannage est écoulé, il faut alors recommencer la valse des téléphones pour lui trouver un endroit plus stable. S'il y a une chose dont la personne en situation d'itinérance a besoin lorsqu'elle veut s'en sortir, c'est bien de stabilité.

Sous financement des organismes

Présentement, les organismes ne peuvent être ouverts 7 jours sur 7, 24 heures par jour (exemple : le Centre de Transition en Itinérance ouvert 4 jours / semaine et l'Aiguillage de Les Coteaux ouvert 3 jours / semaine) faute de financement suffisant. Il y a donc coupure importante dans l'offre de service aux personnes vivant une problématique d'itinérance ;

De plus, la Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield en 2007-2008 a perdu pas moins de 7 intervenants(es) qui ont dû être remplacés. Faut de moyens, 3 employés sur appel n'avaient pas assez d'heures, une intervenante est retournée aux études et les trois autres ont été embauchés en intervention ailleurs dans le réseau où ils ont pu obtenir des taux horaires jusqu'à 40% plus élevés que les nôtres.

Il faut assurer un financement de base suffisant aux organismes d'hébergement qui accueillent les personnes sans abri et ceux qui travaillent en prévention de l'itinérance pour que les conditions de travail correspondent à la réalité d'aujourd'hui.

Financement non récurrent

Les ressources venant en aide aux personnes itinérantes livrent un inégal combat de bras de fer avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec qui ne s'est pas encore doté d'un financement dédié en itinérance alors que des milliers de personnes se retrouvent sans abri chaque année.

Le gouvernement provincial semble se contenter d'un rôle de figurant dans l'enjeu de la lutte à l'itinérance : il est à la remorque du programme IPLI du fédéral en étant une simple courroie de transmission des montants non récurrents injectés par Ottawa.

Le temps d'intervention nécessaire à la continuité des services d'aide et d'hébergement est assuré par des projets ponctuels non récurrents qui obligent l'organisme à produire des demandes de subvention à répétition, sans aucune garantie de résultat et avec des délais très courts.

Il suffit de savoir que 17 emplois, totalisant plus de 600 heures d'intervention par semaine, réparties dans 5 organismes en service direct aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir, pouvaient être abolis sans avis cette année, le 31 mars 2008...à cette loterie de l'IPLI.

Instabilité du personnel

Les organismes dédiés aux personnes itinérantes sous financés sont incapables de maintenir en emploi leurs meilleurs intervenants (es) qui sont systématiquement embauchés à plus haut salaire ailleurs dans le réseau institutionnel et communautaire.

L'utilisation des programmes d'aide à l'emploi d'une durée de 26 semaines et qui s'adressent à des personnes sans expérience en intervention impose aux ressources une instabilité du personnel permanente et une qualité d'intervention pouvant être moindre.

L'insuffisance des budgets de fonctionnement et la précarité des organismes ne permettent pas la rétention en emploi des meilleurs effectifs en intervention.

Dans les ressources pour personnes itinérantes, c'est entre 50 et 70 % des postes en intervention qui sont non permanents faute d'argent.

Les demandes à répétition aux programmes fédéraux et provinciaux non récurrents qui laissent toujours planer la menace incessante de coupures de postes et d'éventuelles pertes d'emploi favorisent la migration des employés vers d'autres emplois plus sécuritaires.

L'instabilité de résidence n'est pas exclusive aux personnes itinérantes, elle existe aussi à l'intérieur des ressources communautaires en hébergement et en prévention sous financées. Lorsqu'il s'agit du maintien à l'emploi et de la rétention du personnel aidant, c'est un combat bien inégal auquel on assiste impuissant.

La tâche qui incombe aux travailleurs en ressource d'hébergement et de prévention auprès des personnes sans abri et à risque de l'être est colossale : intervenant de proximité, intervenant terrain, intervenant psychosocial, intervenant ressource, intervenant d'accompagnement ; toutes ces « appellations contrôlées » désignent les fonctions quotidiennes de ces gens dévoués.

Couverture des services de transport collectif insuffisante

Dans un contexte semi-rural où les organismes disponibles sont dispersés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, cela devient un véritable casse-tête pour les personnes démunies d'avoir accès aux services qui leurs sont dédiés. D'autant plus que les services de transport sont presque exclusivement développés pour desservir les personnes qui travaillent à Montréal et non pas pour renforcer l'accessibilité aux services.

Co-morbidité

Le phénomène de l'itinérance est complexe puisqu'il touche à plusieurs facettes de la vie de la personne. Sa situation ne s'arrête pas à l'absence de logement, elle est associée à de multiples autres problématiques : faible revenu, mauvaise santé mentale, faible ou absence de réseau social, dépendances à des substances ou au jeu, etc.

Les personnes en situation d'itinérance ne cadrent donc pas avec l'offre de services actuelle qui est morcelée en clientèles, problématiques, mandats spécifiques. Par exemple, une personne itinérante intoxiquée par l'alcool ou la drogue se verra refuser l'accès dans la majorité des ressources d'hébergement. De par notre fonctionnement, nous refusons involontairement d'offrir de l'aide aux personnes qui en auraient le plus besoin.

Logements sociaux et logements abordables

Notre territoire présente une pénurie importante de logements sociaux, en particulier ceux destinés aux familles. L'offre de logement du secteur privé ne comble pas le manque d'investissements publics en la matière. Malgré le fait que nous soyons témoins d'un important développement immobilier, les logements construits actuellement ne sont pas destinés aux familles à faible revenu. Il s'agit d'un obstacle additionnel à la réinsertion de la personne ou de la famille en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui souhaite améliorer sa qualité de vie.

Personnes à haut risque d'itinérance

Dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, nous constatons une augmentation alarmante de la vulnérabilité des personnes qui étaient déjà en situation de précarité et qui vivaient des problématiques telles la pauvreté, des problèmes d'adaptation sociale et des problèmes de logement. Un bon nombre de familles doivent dépenser jusqu'à 60% de leur budget pour se loger, ce qui se traduit par un besoin de faire appel aux ressources de nourriture et de vêtement.

Les personnes qui font appel aux différents organismes changent souvent de logement (d'où la difficulté de faire un suivi et à répondre à leurs besoins). Elles ont vécu des pertes d'emploi, souffrent de diverses maladies sévères de santé mentale, sont divorcées, ont des dépendances de jeux, de toxicomanie, sont sous scolarisées donc dans des situations extrêmement fragiles et de plus en plus près de l'itinérance.

Notre région avec ses habitants à hauts revenus, cache malheureusement la réalité des personnes très vulnérables et il est clair que si les organismes n'apportent pas l'attention et les services adéquats rapidement, ces personnes seront très vite en situation d'itinérance.

Pistes de solutions

- Consolider le financement des organismes en place qui travaillent avec les personnes itinérantes ;
- Ajouter des ressources humaines adéquatement financées par l'état ;
- Mise en fonction d'une équipe volante d'intervention terrain qui offre du temps d'intervention ponctuelle, au besoin, dans les ressources hôtes en soutien aux équipes d'intervention régulières pour éviter la sur utilisation et le dédoubleage inutile ;
- Mettre sur pied des équipes volantes d'intervention terrain (ÉVIT) pour les personnes vulnérables qui fréquentent les ressources communautaires, mais aussi les accompagner dans leurs démarches de réorganisation sociale. Il faut prévenir au maximum les situations de crise afin d'éviter la perte du logement par l'ajout de temps d'intervention ciblé ;
- Utiliser des programmes d'aide à l'emploi selon des termes spécifiques aux organismes communautaires employeurs en décloisonnant la durée, le nombre de postes possibles ainsi que le taux horaire remboursable (salaire minimum nettement insuffisant) lorsqu'il s'agit de ressources humaines œuvrant avec la clientèle itinérante et à risque ;
- Donner un mot d'ordre aux Centre Local d'Emploi pour qu'ils favorisent les emplois en intervention de proximité en ressources de première ligne ;

- Reconnaître financièrement le milieu communautaire en mettant en place des programmes de subvention durables et à long terme afin d'exposer à la population les coûts de services institutionnels versus les coûts des services communautaires, la qualité de ceux-ci ainsi que leur accessibilité ;
- Mettre sur pied un programme de subventions bipartites (municipales/provinciales) qui permet aux organismes de disposer «sur le champ» de logements locatifs pour les personnes en processus de réorganisation sociale ;
- Créer le «supplément au locateur mission sociale» en versant une prime aux propriétaires volontaires du privé pour impliquer ceux-ci dans les mesures d'aide ;
- Développer un partenariat privé/public/municipal pour s'obliger mutuellement à construire chaque année des immeubles de logements sociaux à prix modique subventionnés par l'Office municipal d'habitation) en tenant compte du rang «ville pauvre» du palmarès national ;
- Augmenter le financement disponible du volet 3 du programme Accès logis dédié aux personnes à risque d'itinérance ainsi qu'au niveau des volets 1 et 2, dédiés aux personnes âgées ;
- Que le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) soit le programme qui gère un financement des ressources œuvrant en itinérance et qu'un budget exclusif et spécifique y soit affecté pour répondre en priorité au besoin d'ajout en ressources humaines dans ce secteur d'activité ;
- Sensibiliser la population à la réalité des personnes itinérantes et à risque afin d'augmenter la compréhension et l'acceptation d'un développement important de logements sociaux ;

- Décloisonner les budgets par problématique des agences afin que les organismes communautaires, dédiés aux personnes itinérantes ou à risque, puissent avoir accès au financement dans les volets santé mentale, dépendance, personnes âgées, toxicomanie, jeunes, etc. en créant une «accréditation itinérance» donnant accès aux budgets existants au PSOC ;
- Afin de prévenir au maximum les périodes d'errance urbaine pour n'importe quel individu à risque d'itinérance au Québec : déployer du temps d'intervention psychosociale dans les ressources qui sont en contact de proximité avec ces gens. Une partie des sommes englouties dans le réseau institutionnel pour des solutions «papiers» pourrait être déplacée vers les actions concertées du milieu communautaire pour le dépistage préventif des situations problématiques.

CONCLUSION : Pour une Politique en itinérance

La réalité de l'itinérance au 21^{ème} siècle est telle que les solutions pour freiner son évolution passent par la mise en œuvre de projets innovateurs basés sur une approche globale.

Les individus qui se retrouvent en marge du réseau social portent en eux le poids d'une responsabilité qui appartient en partie à l'ensemble de la société. De plus, les coûts humains et monétaires que ce phénomène provoque pour la société québécoise sont insoutenables. Les décideurs gouvernementaux doivent appuyer le milieu communautaire qui est en lien direct avec les personnes sans abri ou à risque de l'être afin de construire les routes et les ponts qui indiquent les directions à suivre menant à leur resocialisation.

L'idée maîtresse consiste à agir sur les «agents accélérateurs» des multiples causes d'exclusion sociale qui consomment les personnes qui aboutissent dans les ressources d'aide et d'hébergement. Ces personnes doivent se réapproprier leur identité citoyenne, l'estime d'elles-mêmes et se motiver en suivant un «itinéraire de réhabilitation» précis

L'adoption d'une politique en itinérance nous semble être la seule option qui puisse réunir les différents paliers gouvernementaux, municipaux, institutionnels et communautaires.

vers la bonne destination : une place autonome en société.

Une lutte individuelle compartimentée n'aura aucun impact sur des personnes aux prises avec des problématiques multiples telles que l'instabilité de résidence, la dépendance aux psychotropes, le déséquilibre psychologique ou psychiatrique, etc. Il faut tenir compte d'éléments additionnels nuisibles à la réhabilitation sociale tel que la sous scolarité, l'isolement, la désaffiliation, le manque de compétences de base, l'exclusion du marché du travail et l'absence de ressources institutionnelles adaptées aux besoins spécifiques des personnes itinérantes.

La motivation première des personnes souhaitant changer leur mode de vie ne doit pas en être une qui semble favoriser la société en général, au contraire, elle doit d'abord et avant tout les avantager eux-mêmes. Il ne suffit pas de créer des endroits de «parking» pour les sans-abri, il appartient à la communauté toute entière de mettre en place des services d'aide et de soutien adaptés aux nouvelles réalités urbaines et sociales qui défavorisent une catégorie de gens en difficulté, parce qu'ils n'ont pas d'adresse civique.

Pour ce faire, l'adoption d'une politique en itinérance nous semble être la seule option qui puisse réunir les différents paliers gouvernementaux, municipaux, institutionnels et communautaires autour de l'articulation commune de solutions concrètes et rapides aux problèmes complexes de l'errance urbaine au Québec.

Il faut que tous les ministères concernés soient redevables aux buts et objectifs définis dans cette politique à construire. Pour qu'elle soit efficace, le gouvernement du Québec devra faire preuve d'une grande humilité responsable et permettre que la politique en itinérance soit libellée à partir des revendications consensuelles du milieu communautaire.

Les axes à prioriser

- ✓ Cesser la répression et la judiciarisation des personnes sans abri, reconnaître qu'elles ont le droit d'occuper l'espace public et qu'ils sont propriétaires/locateurs d'un lieu commun qui appartient à tout citoyen ;
- ✓ Permettre aux personnes dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté d'augmenter légalement leur revenu annuel en étant exempt d'impôt de ces montants déclarés ;
- ✓ Garantir un logement sécuritaire, adéquat et à prix abordable. Entreprendre un grand chantier sur le logement social et en attendant débloquer immédiatement des fonds d'état pour l'achat de maisons unifamiliales pour augmenter le nombre de lieux d'hébergement communautaire ;
- ✓ Donner accès à la formation en milieu de travail (plateau de travail, carte de compétence) pour favoriser la réintégration à l'emploi des personnes itinérantes en processus de réinsertion ;
- ✓ Augmenter les fonds disponibles pour les programmes d'emploi du CLE et favoriser l'accès à ces programmes aux utilisateurs des services d'aide et d'hébergement s'ils occupent un emploi dans le réseau communautaire ce qui favorise le suivi de sa réintégration à l'emploi ;
- ✓ Garantir l'accessibilité aux soins de santé aux personnes sans domicile fixe qui n'ont pas de médecin de famille, en assurant un temps de consultation infirmier et/ou médical dans les ressources d'hébergement ;
- ✓ Reconnaître l'apport social des organismes communautaires et soutenir financièrement ces entités partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

**Organismes membres de
la Table de concertation
en itinérance de
Vaudreuil-Soulanges**

L'Aiguillage : Travail de rue et de milieu, ligne d'intervention d'urgence 24/7, hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance 24 à 72 heures.

Camp de vacances familiales Valleyfield Dom Bosco : Offrir des programmes et des services intégrés à des familles vulnérables (programme Passage).

Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges : Regroupement multisectoriel d'organismes communautaires.

Centre d'action bénévole L'Actuel : Promotion et développement de l'action bénévole et communautaire. Support aux bénévoles. Support aux groupes communautaires. Maintien à domicile.

Centre de transition en itinérance : Accueillir et héberger, pour une période de 24 à 72 heures, des personnes vivant ou transitant dans le Suroît, itinérantes ou à risque de l'être.

CSSS de Vaudreuil-Soulanges : Services de santé et de services sociaux courants, incluant la dimension préventive, curative, de réadaptation et de réinsertion.

Hébergement La Passerelle : Hébergement sécuritaire aux femmes et enfants victimes de violence conjugale : Intervention, référence, accompagnement : Ligne d'urgence 24/7.

Service Canada : Programme de financement aux organismes communautaires traitant de l'itinérance.

Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield (MHDV) : Hébergement dépannage à court et moyen terme. Accueil, repas et services de base. Orientation et référence.

Sûreté du Québec : Prévention et lutte à la criminalité. Protection et surveillance du territoire.

Bibliographie

Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges, Profil socio-économique - Vaudreuil-Soulanges, 2006, www.cldvs.com.

Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges, Diagnostic stratégique - Portrait du développement social durable du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Document synthèse, juillet 2008.

Régie régionale de services de santé et de services sociaux de la Montérégie, Santé publique. Le portrait de santé : La Montérégie et ses territoires de CLSC, édition 2003.

Direction de santé publique de la Montérégie - Surveillance de l'état de santé de la population, Synthèse du portrait-type du RLS de Vaudreuil-Soulanges, mars 2008.

Pour une POLITIQUE EN ITINÉRANCE, Plateforme de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, septembre 2006.